

IMPACT DE LA PÊCHE SUR LA TORTUE MARINE *CARETTA CARETTA* SUR LES CÔTES SUD-EST DE LA TUNISIE

Mohamed Nejmeddine BRADAI

Institut National Scientifique et Technique d'Océanographie et de Pêche,
Sfax, Tunisie

En Tunisie, et principalement dans le golfe de Gabès *sensu lato*, l'impact de la pêche au chalut benthique sur la population de *Caretta caretta* a été en grande partie élucidé et quantifié (LAURENT *et al.*, 1990 et BRADAI M.N., 1992). Celui des autres types de pêche pratiqués en Tunisie est pratiquement inconnu. Dans ce travail, soutenu financièrement par le RAC/SPA, nous avons essayé de mesurer l'impact de l'essentiel des engins utilisés, autre que le chalutage, sur la caouanne le long des côtes sud-est du pays.

Pour mesurer l'impact de la pêche artisanale ou côtière sur la capture de la caouanne *Caretta caretta*, nous avons mené principalement des enquêtes auprès de 149 marins pêcheurs et patrons de pêche ayant au moins 10 années d'expérience et ce, dans environ 20 ports et petits centres de débarquement, de Ras-Dimas à la frontière tuniso-lybienne. Les différents types de pêche pris principalement en considération dans cette étude sont la pêche aux filets (trémail, dérivant de surface, monofilament et filets à crevette), les sennes tournantes, la pêche au thon, la pêche aux feux (lamparos), la palangre flottante et de fond.

Nous n'avons pris en considération dans cette étude que les barques côtières motorisées, les voiliers ayant, à cause de leur faible champ d'action, un impact négligeable sur les tortues marines. L'essentiel des barques côtières motorisées, généralement de 30 à 45 CV, travaillent pratiquement avec tous les engins possibles. Selon notre enquête et nos discussions avec les responsables régionaux de la pêche, nous avons essayé de répartir ce type de barques en barques travaillant principalement aux filets et aux pièges à poulpes (B.F), en petits senneurs (SEN), en palangriers de fond (P.F.D.) travaillant toute l'année ou une bonne partie de l'année aux hameçons de fond, en espadonniers qui participent régulièrement à la campagne et nous avons estimé le nombre des barques utilisant les mini-chaluts (M.CH.) interdits par la législation en vigueur (tableau 1) :

Tableau 1 : Répartition de la flotille dans la région d'étude. LAM. : lamparos ; THN. : thonnières.

Total des barques de la région	B.F	SEN	M. CH	LAM	THN	P. FD	ESP
	2 913	157	153	78	59	96	37

Il n'y a pas de pêche intentionnelles de tortues marines en Tunisie, les captures réalisées sont accidentelles. Si on ne tient pas compte des mini-chaluts, peu étudiés, les barques, surtout celles de fond réalisent le plus grand nombre de captures et re-captures. En effet, un palangrier de fond capture en moyenne 22,83 tortues par an et un espadonnier 12,56 tortues alors qu'un chalutier ne réalise que 6 à 8 captures par an. Les captures et re-captures par chalutage benthique dans le golfe de Gabès ont été estimées en effet à 2 000-2 500 caouannes par an pour une flotille chalutière d'environ 300 unités (BRADAI, 1992). Les autres moyennes de capture sont de 4,17 pour les senneurs, 0,33 pour les lamparos, 1,67 pour les thonnières et environ 2 tortues par an et par barque à filets.

Plusieurs autres engins entraînent des captures de tortues : les mini-chaluts (ou tartarannes) et les filets à requins. A Sfax, nous avons interrogé 4 patrons de "mini-chalutiers", les captures vont de 3-4 à plus de 100 caouannes par bateau et par an. Ces mini-chaluts pourraient capturer plusieurs centaines, voire quelques milliers d'individus chaque année, mais vu notre faible échantillonnage, nous ne pouvons pas avancer d'estimations. Plus au Sud, à Houmt-Souk, Zarzis et ElKetef, une vingtaine de barques utilisent les filets à requin de fin mars à fin juin. Les captures annuelles par barques varient, selon les ports, de 1 à 30.

Les captures et re-captures annuelles engendrées par les palangriers, les barques à filets, les senneurs, les lamparos et les thonnières s'élèvent à 5 000 caouannes dans la région sud-est du pays. Tous les engins de pêche réunis pourraient engendrer dans les 10 000 captures et re-captures annuellement.

A part les filets trémail, les hameçons de fond et les filets à requin qui provoquent une faible mortalité, les autres techniques de pêche étudiées ne tuent pas les tortues marines. Les tortues capturées, sauf rares exceptions, sont donc vivantes quand elles sont ramenées sur le pont et sont capables de reprendre normalement leur vie aquatique une fois remises à l'eau.

L'observation très fréquente des caouannes en mer au printemps et en été, les captures aux palangres estimées à plus de 2 000 tortues réalisées principalement en cette période de l'année, prouvent que cette espèce est présente toute l'année dans la région du golfe de Gabès. Les chalutiers n'en capturent qu'en hiver lorsque les tortues sont plus rattachées au fond. Des tortues marquées en Grèce sont observées même en été dans cette région.

REFERENCES

- LAURENT L., NOUIRA S., JEUDY DE GRISSAC A. & BRADAI M.N., 1990. Les tortues marines de Tunisie, premières données. *Bull. Soc. Herp. Fr.*, 53 : 1-17.
BRADAI M.N., 1992. Les captures accidentelles de *Caretta caretta* au chalut benthique dans le golfe de Gabès. *Rapp. Comm. int. Mer Médit.*, 33.